

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,
Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2019 04-09 002 du 9 avril 2019 adaptant et modifiant les statuts de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB),
Vu la délibération n° 2019-102 du 28 novembre 2019 relative à l'acquisition du ténement « Forêts sciages 71 » à Montmelard,
Vu l'avis des domaines,

Le Président Rémy MARTINOT indique que :

- Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise « Forêts Sciages 71 », l'acte notarié d'acquisition du ténement foncier de 2ha, situé parcelle AI 182 sur la Zone d'Activités Longverne à Montmelard, a été signé le 28 janvier 2021 à Chalon par devant Maître Pierre-Etienne CAMUSET pour un montant de 18 000 € (hors frais notarié), soit 0,9€ le m².

Le Président expose que :

- Le propriétaire de la parcelle limitrophe AI 183, la SCI TERRA NOVA représentée par M. Jacques CHORIER, propose de racheter au prix de 5€ le m² 1600 à 1700m² à détacher de la parcelle AI 182 propriété de la CC SCMB, afin de pérenniser le développement de l'entreprise locataire actuelle : la société CHORIER. Les frais de bornage et d'acquisition seraient à la charge de l'acquéreur.

Afin de permettre au Conseil de délibérer, le Président demande à M. Jacques CHORIER de se retirer.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (22 voix) :

- **DONNE POUVOIRS au Président** pour vendre à la SCI TERRA NOVA représentée par M. Jacques CHORIER, au prix de 5€ le m², 1600 à 1700m² à détacher de la parcelle AI 182 située sur la Zone d'Activités Longverne à Montmelard ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte notarié correspondant et tout autre document nécessaire à l'avancement de ce dossier ;
- **AUTORISE le Président** à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20221124-2022_75-DE

DELIB 2022-75

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 24 novembre 2022

Convocation : 17 novembre 2022 - Date d'affichage : 17 novembre 2022

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre novembre à vingt heures à Serrières - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET Mme Nathalie LAPALUS M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Gilles PARDON
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 23

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Monsieur Jean-Noël BERNARD

Étaient Excusés : M. Pierre LAPALUS (Saint Léger sous la Bussière), M. Damien THOMASSON (Tramayas)

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France), Mme Laure FLEURY (Montmelard), Mme Michèle DORIN (Saint Pierre le Vieux), Mme Maud GAND (Saint Point), M. Thierry BERNET (Serrières), M. Christophe BALVAY (Trambly), Mme Laurence GUILLOUX (Vérovres).

Cession partielle de la parcelle AI182 à Montmelard

REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2022

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2022-75